

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 septembre 2020 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire. Absente et excusée : Arlette GAY

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 08/07/2020 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :

Déclaration d'intention d'aliéner :	Consorts JULIAA (maison) – Entreprise THOMAS (terrain) – Consorts GIROUD (maison) – Consorts GIROUDIERE (maison) – Consorts ROBERT (maison) – Consorts BOURRAT (maison) – Consorts Forest (maison)
Déclarations préalables accordées ou tacites	PHOTEN : panneaux photovoltaïques (ROUX) RIVOLLIER J.L. : division en vue de construire ADAMO Manelle : piscine MOINE/GIROUD : abri de jardin FARISSIER/DODILLE : modification ouvertures SIMON Alain : création vélux et fermeture auvent GUILLOT Stéphane : division en vue de construire
Déclarations préalables en cours	CHEMINAL Lucie : construction d'un abri de jardin
Permis accordés ou tacites	GUIFFRAY Vincent : construction d'une maison individuelle RIVOLLIER M. : construction maison individuelle RICHER X. : abri de jardin et modification ouvertures
Permis en cours	FARGE Jacques : modification ouvertures et agrandissement

CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE POUR ETUDE DE L'AMENAGEMENT DE VOIRIES DU BOURG

La commission voirie a étudié les propositions de 3 bureaux d'études pour une mission de maîtrise d'œuvre, dans le cadre du projet « requalification des rues St-Pierre/La Quintaine/St-Roch, rue des Liseurs, rue des Canuts – Programme 2021-2023 »

Elle propose de retenir le bureau d'études REALITES urbanisme et Aménagement – 34 rue Georges Plasse – 42300 ROANNE, pour une rémunération forfaitaire prévisionnelle de **41.400 € HT**

Le choix sera entériné par une décision du Maire, dans le cadre de la délégation qu'il a reçu du Conseil Municipal, par délibération en date du 10/06/2020.

PROJET ACQUISITION TENEMENT IMMOBILIER « AMICALE LAIQUE »

M. le Maire rappelle que l'Amicale Laïque est une association dont la création remonte à l'année 1913 ayant pour objet « la défense des intérêts moraux et matériels à l'école laïque, la prolongation de l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire et la formation civique et physique des jeunes gens et adultes, ceci grâce au développement des œuvres complémentaires ».

L'association est propriétaire d'une salle de 270 M², d'une capacité de 150 personnes, avec terrain attenant. Cet équipement permet à l'association de développer ses propres activités sportives et culturelles, mais aussi d'accueillir des manifestations extérieures et des fêtes privées.

La commune ne dispose quant à elle, hormis son gymnase, que d'une salle d'une capacité maximale de 70 personnes. La salle de l'Amicale Laïque est donc un équipement essentiel participant à la vie et au dynamisme de la commune et des associations.

Cependant, l'équipement demande à ce jour un niveau d'entretien que l'association n'a plus les moyens d'assurer financièrement. Une réhabilitation complète est en effet nécessaire dans un avenir proche.

M. le Maire explique au Conseil qu'il a reçu les responsables de l'association au sujet du devenir de cet équipement. La solution de sa reprise par la commune à l'euro symbolique, a été retenue et approuvée par les membres de l'association, avec les conditions complémentaires suivantes :
l'association de l'Amicale Laïque continuera d'exister en ce lieu et sera associée au projet de réhabilitation - la salle conservera le nom « Amicale Laïque » - priorité sera donnée au monde scolaire
Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'acquisition de la propriété immobilière de l'association de l'Amicale Laïque, à l'Euro symbolique et autorise M. le Maire à procéder à cette acquisition auprès de Maître ROATTINO, notaire à FEURS.

RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL RESTAURANT « LES PIERRES FOLLES »

Le bail du restaurant de neuf années signé en 2011 arrive à expiration le 30/09/2020 ; Le Conseil approuve le nouveau bail à intervenir avec la société l'1DESSENS représentée par M. Fabrice COUTURIER, aux conditions suivantes : loyer annuel 18.000 € HT, payable mensuellement à terme à échoir – révision du loyer chaque année (indice des loyers commerciaux) - complément de loyer au-delà d'un seuil de chiffre d'affaire annuel.

PERSONNEL : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES (AVANCEMENT DE GRADES)

Quatre agents de la collectivité remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade, M. le Maire a proposé, par saisine du Comité Technique Paritaire du Centre de gestion de la Loire, de nommer ces agents à leur nouveau grade au 01/10/2020. Pour cela il convient de supprimer 4 emplois d'adjoint technique et de créer 4 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, au tableau des emplois de la commune. Le Conseil approuve la modification du tableau des effectifs au 01/10/2020.

CCFE : CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : PROPOSITION DE DEUX CONTRIBUABLES

La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CCID) est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres.

La commune de Rozier en Donzy propose Messieurs Yves BERNONVILLE et Claude CHANEL.

CCFE : NOMINATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Chaque Conseil Municipal de la Communauté de Communes de Forez-Est, est invité à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la CCFE et de fixer, en conséquence, le montant des attributions que la communauté de communes verse aux communes chaque année.

Sont désignés : M. Didier BERNE, membre titulaire et Mme Nicole RIVOLLIER, membre suppléant.

CCFE : CONVENTION ASSISTANCE JURIDIQUE POUR MARCHES PUBLICS

Le Conseil décide d'adhérer à l'offre de mutualisation de la Communauté de Communes de Forez-Est, pour une assistance administrative en matière de commande et marchés publics. Une convention sera signée, fixant les modalités pratiques ainsi que les conditions financières (30 € de l'heure). La collectivité ne fera appel à ce service qu'en cas de besoin.

COMMERCIALISATION DES PARCELLES DU LOTISSEMENT LES SAPINS

Le Conseil autorise M. le Maire à renouveler 13 mandats de vente avec l'agence immobilière Propriétés-privées.com, pour les parcelles restant à vendre au lotissement « Les Sapins ». Montant des honoraires de l'agence : 3.500 € pour une vente inférieure à 50.000 € et 4.500 € pour une vente comprise entre 50.000 € et 80.000 €.

COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS ET POINTS DIVERS :

Economie : deux réunions ont eu lieu avec les commerçants lesquels ont décidé de ne pas relancer l'association mais plutôt de mettre en place des opérations commerciales avec le soutien de la Mairie.

Conseil Municipal Enfants : le projet d'implantation de garages à vélos est validé par le Conseil ; 9 supports de 2 vélos seront installés à divers endroits dans le village. (coût 1.271,70 € TTC).

Bâtiments : les travaux de démolition de l'ancienne usine Deyme sont terminés ainsi que les travaux de l'école (réfection toiture, installation panneaux photovoltaïques et travaux électriques).

Communication : bulletin municipal en cours de préparation – étude des devis pour choix de l'imprimeur.

Sport/Culture : le planning d'utilisation du gymnase est finalisé pour la saison 2020/2021. Une réunion aura lieu le 11/09 avec les associations sportives pour faire le point sur les protocoles à respecter dans le cadre de la COVID-19.

AFR : projet d'organisation du marché de Noël en partenariat avec le Comité des Fêtes et le théâtre. Si maintien de cette manifestation (incertitude à cause de la COVID-19), elle aura lieu le 6 décembre.

Evènements : la commission se réunira prochainement pour organiser les illuminations de fin d'année (achat de nouvelles guirlandes...)

CCAS : la prochaine réunion du CCAS aura lieu le 29 septembre ; confection d'un colis de fin d'année pour tous les bénéficiaires, le repas étant annulé (COVID-19).

Technique/Sécurité/Environnement : suivi des travaux du cimetière – travaux d'enrochement à prévoir pour sécurité aux abords de l'étang de la Route des Vernes

Eau/Assainissement : l'étude pour le transfert de la compétence Assainissement à la CCFE a débuté ; une réunion a eu lieu en Mairie pour collecte d'informations par le cabinet SAFEGE. Une autre réunion sera organisée prochainement pour une visite des stations d'épuration.

Divers :

- Invitation de la paroisse : le 27/11 à 10H30 accueil des deux nouveaux prêtres
- Comité de Jumelage : des membres du Conseil sont invités à rejoindre l'association ; sont volontaires : Peggy DUTEL – Anne BABEL – Didier BERNE – Sylvain SERVY.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 3 novembre 2020, à 20 Heures